ID: 021-212104251-20240705-DEL 2024 51-DE

VILLE DE MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 4 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 28 juin par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 4 juillet 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

<u>Présents</u>: Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Céline AUBLIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir: Valérie MONTAGNE à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Sandra VAUTRAIN, Thierry MOUGEOT à Brigitte FOGLIA, Aurore LAPLANCHE à Dominique ALAINÉ, Jean-Pierre RIFLER à Danielle MATHIOT, Joël GRAPIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSE à Laurence PORTE, Magalie RAEVENS à Mireille POIRROTTE.

Absente: Maryline DECOURSIERE

2024.51 – Travaux de réfection de chaussées suite aux inondations du 1^{er} avril 2024 : demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités touchées par des évènements climatiques ou géologiques

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant les inondations survenues le 1^{er} avril 2024, provoquant une crue exceptionnelle de la Brenne,

Considérant l'état de catastrophe naturelle reconnu par arrêté interministériel du 10 avril 2024 pour 55 communes de Côte-d'Or dont Montbard.

Considérant que la ville de Montbard a subi des dégâts sur les infrastructures routières dans trois secteurs de voirie à proximité de la Brenne : rue Auguste Carré, rue du Champfleury et Chemin de la Prairie.

Considérant que les travaux de réfection de chaussées sont estimés à 46 645€ HT.

Considérant qu'un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques, a été déposé dans les délais requis, soit avant le 2 juin 2024.

Considérant que pour compléter le dossier, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour approuver le projet et le plan de financement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet de réfection de chaussée des trois secteurs de voirie endommagés par les inondations survenues le 1^{er} avril 2024, pour un montant de travaux de 46 645€ HT,
- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine du financement	Montant de la dépense	Montant de l'aide	(%)
ETAT – dotation de solidarité	46 645 € HT	37 316 €	80%
Autofinancement		9 329 €	20%
TOTAL		46 645 €	100%

- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2024 de la Commune,
- **autorise** le Maire à signer tous documents administratifs et financiers et accomplir toutes formalités administratives relatifs à la réalisation de ce projet.